



**Audit & Strategy**

## **WEYA**

**Société anonyme au capital de 386.212,85 €uros  
5 rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF  
511 315 046 RCS NANTERRE**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2025**

**Aux actionnaires,**

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WEYA relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### *Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2025 est nul, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912).

### *Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### *Rapport sur le gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912) permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

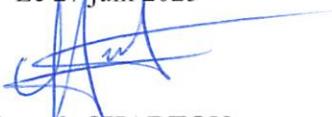
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912), le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins

Le 27 juin 2025



**Franck CHARTON**  
**AUDIT & STRATEGY**  
**FINANCE MANAGEMENT**  
Société de Commissariat aux Comptes

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2025 12			Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 196	1 196				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	868 764	258 560	610 204	668 152	57 948-	8. 67-
	Installations techniques, matériel et outillage	3 480	2 821	659	774	115-	14. 86-
	Autres immobilisations corporelles	17 192	13 102	4 090	6 707	2 617-	39. 01-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	96 000	96 000					
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	31 052		31 052		31 052		
<b>Total II</b>	<b>1 017 684</b>	<b>371 678</b>	<b>646 006</b>	<b>675 633</b>	<b>29 628-</b>	<b>4. 39-</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	504 512	21 575	482 936	884 598	401 662-	45. 41-
	Autres créances	984 430	263 427	721 003	746 212	25 208-	3. 38-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	35 108		35 108	54 511	19 404-	35. 60-	
Charges constatées d'avance (3)	148 666		148 666	121 209	27 457	22. 65	
<b>Total III</b>	<b>1 672 716</b>	<b>285 002</b>	<b>1 387 714</b>	<b>1 806 530</b>	<b>418 816-</b>	<b>23. 18-</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 690 400</b>	<b>656 681</b>	<b>2 033 719</b>	<b>2 482 163</b>	<b>448 444-</b>	<b>18. 07-</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

31 052

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2025 12	29/02/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 386 213 )	386 213	304 420	81 793	26.87
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 069 908	1 069 908		
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	30 442	30 442		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	1 532 581-	1 121 878-	410 704-	36.61-	
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>220 253-</b>	<b>708 911-</b>	<b>488 658</b>	<b>68.93</b>	
Subventions d'investissement	273 002	298 279	25 278-	8.47-	
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>6 730</b>	<b>127 739-</b>	<b>134 469</b>	<b>105.27</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques	136 675	138 675	2 000-	1.44-
	Provisions pour charges	337 355	300 000	37 355	12.45
	<b>Total III</b>	<b>474 030</b>	<b>438 675</b>	<b>35 355</b>	<b>8.06</b>
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	592 865	733 797	140 932-	19.21-
	Concours bancaires courants		19 245	19 245-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses	223 922	383 401	159 479-	41.60-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 000		9 000	
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	636 798	810 137	173 339-	21.40-
	Dettes fiscales et sociales	84 995	174 045	89 050-	51.16-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	5 379	50 601	45 222-	89.37-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	<b>1 552 959</b>	<b>2 171 227</b>	<b>618 268-</b>	<b>28.48-</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 033 719</b>	<b>2 482 163</b>	<b>448 444-</b>	<b>18.07-</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 103 264

1 579 030

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2025 12			Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	34 000		34 000	57 512	23 512-	40.88-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 492 827		1 492 827	1 670 660	177 833-	10.64-
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>1 526 828</b>		<b>1 526 828</b>	<b>1 728 172</b>	<b>201 345-</b>	<b>11.65-</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				6 583	6 583-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			23 225	132 017	108 793-	82.41-
Autres produits			388	13	374	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 550 440</b>	<b>1 866 786</b>	<b>316 347-</b>	<b>16.95-</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			27 224	47 864	20 640-	43.12-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			633 932	607 507	26 425	4.35
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			828 626	1 043 326	214 700-	20.58-
Impôts, taxes et versements assimilés			4 488	5 980	1 492-	24.95-
Salaires et traitements			175 756	230 633	54 876-	23.79-
Charges sociales			69 162	77 296	8 134-	10.52-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			60 680	62 033	1 353-	2.18-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 280	1 280-	100.00-
Dotations aux provisions			44 355	273 423	229 068-	83.78-
Autres charges			10	280	270-	96.34-
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 844 233</b>	<b>2 349 621</b>	<b>505 388-</b>	<b>21.51-</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>293 793-</b>	<b>482 835-</b>	<b>189 042</b>	<b>39.15</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2025 12	29/02/2024 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 929	32 064	12 135-	37.85-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	19 929	32 064	12 135-	37.85-
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		263 427	263 427-	100.00-
Intérêts et charges assimilées (4)	20 027	23 635	3 608-	15.26-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	20 027	287 062	267 035-	93.02-
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	98-	254 998-	254 900	99.96
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	293 891-	737 833-	443 942	60.17
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 650	4 650-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	73 638	25 347	48 291	190.52
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	73 638	29 997	43 641	145.48
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 075	1 075-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>		1 075	1 075-	100.00-
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	73 638	28 922	44 716	154.61
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 644 007	1 928 848	284 840-	14.77-
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	1 864 260	2 637 759	773 498-	29.32-
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	220 253-	708 911-	488 658	68.93

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

AUDITIS

SA WEYA

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

**ANNEXE DU 01/03/2024 AU 28/02/2025**

**AUDITIS**  
5 Rue René Char

21000 DIJON  
03 80 74 90 50

## **ANNEXE**

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 033 719.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 526 827.64 Euros et dégageant un déficit de 220 253.22- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le capital social de la société a été restructuré par :

- une réduction de capital motivée par les pertes d'un montant de 298 207,20 euros par réduction de la valeur nominale des actions de 0,49 euro à 0,01 euro.
- une augmentation de capital de 380 000 euros par émission de 38 000 000 d'actions nouvelles de 0,01 euro, par souscription de numéraire ou compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. L'augmentation a été réalisée définitivement le 07.11.2024.

EO2, actionnaire majoritaire, a libéré sa souscription par compensation à hauteur de 312 034,23 euros avec sa créance en compte courant.

Cette opération a permis d'apurer les capitaux propres de l'entreprise qui reste positif malgré la nouvelle perte de l'exercice.

Les comptes annuels clos le 28 février 2025, avec une perte de 220.253 euros, font apparaître des capitaux propres positifs de 6 730 euros inférieurs à la moitié du capital social. Le résultat courant est à nouveau déficitaire.

L'entreprise poursuit ses travaux d'analyses stratégique de ses activités et de ses filiales afin de retrouver une situation financière plus saine.

A ce jour, l'endettement à échéance long terme et l'absence de retards de paiement sur les dettes courantes permettent d'envisager la continuité d'activité de la société à court terme.

Néanmoins, il existe une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

## ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

### Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements suivants en vigueur et de toute autre réglementation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 196		
Installations générales agencements aménagements des constructions	868 764		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 480		
Matériel de transport	10 710		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 301		
TOTAL	909 256		
Autres participations	96 000		
Prêts, autres immobilisations financières			31 052
TOTAL	96 000		31 052
TOTAL GENERAL	1 006 451		31 052

## ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 196	
Installations générales agencements aménagements constr.			868 764	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 480	
Matériel de transport			10 710	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		19 820	6 482	
TOTAL		19 820	889 436	
Autres participations			96 000	
Prêts, autres immobilisations financières			31 052	
TOTAL			127 052	
TOTAL GENERAL		19 820	1 017 684	

L'acquisition de 31 052€ correspond à une caution gaz énergie.

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 196			1 196	
Installations générales agencements aménagements constr.	200 612	57 948		258 560	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 706	115		2 821	
Matériel de transport	5 730	1 427	0-	7 158	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 574	1 189	19 819	5 944	
TOTAL	233 622	60 679	19 819	274 483	
TOTAL GENERAL	234 818	60 679	19 819	275 678	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	57 948				
Instal.techniques matériel outillage indus.	115				
Matériel de transport	1 427				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 189				
TOTAL	60 679				
TOTAL GENERAL	60 679				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	300 000	37 355			337 355
Autres provisions pour risques et charges	138 675	7 000	9 000		136 675
TOTAL	438 675	44 355	9 000		474 030

## ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	96 000				96 000
Sur comptes clients	21 575				21 575
Autres provisions pour dépréciation	263 427				263 427
TOTAL	381 002				381 002
TOTAL GENERAL	819 677	44 355	9 000		855 033
Dont dotations et reprises exceptionnelles		44 355	9 000		

Provision pour gros entretien :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la ville de COSNE SUR LOIRE, la société C3L, filiale de WEYA, s'est engagée à assurer l'entretien de la chaufferie qu'elle exploite.

Cependant, cette obligation a été transférée pour partie à VEOLIA, actionnaires de la société C3L qui refacture une prestation à la société C3L en contrepartie du maintien en état de l'installation.

Cette prestation a été analysée comme un contrat à prestations continues (entretien sur toute la durée du contrat à un prix forfaitaire sans limitation du nombre d'interventions). En conséquence, la redevance est comptabilisée au rythme de sa facturation soit annuellement et, en cas de sous consommation des dépenses de grosses réparations et de renouvellement, une provision pour risque et charge est constituée en vue d'une reprise ultérieure dans les cas de surconsommation des dépenses d'entretien.

Dans le cas où les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision supplémentaire pour perte à terminaison est constituée. Cette situation est avérée au 28/02/2025, une provision supplémentaire est de 37 355 euros a été comptabilisée.

Autres provisions pour R&C :

- 10 K€ de provision pour litiges clients (frais d'avocats, pénalités...)
- 119 K€ de provision pour risque dans le cadre du litige prud'hommal avec un ancien directeur général qui conteste son licenciement économique.
- Chantier de la RATP : une provision pour risque de 7 K€ a été comptabilisée sur l'exercice.
- Nous avons reprise la provision de 9 k€ pour perte à terminaison sur le chantier de la RATP

Les participations dans les sociétés C3L et RCAC d'une valeur de 80 000 € et 16 000€ sont dépréciées intégralement sur la base d'une valeur actuelle intégrant par prudence une prime de risque.

Le compte courant de la société C3L a été déprécié sur l'exercice précédent pour un montant de 263 427€, correspondant à l'incertitude de remboursement.

## ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 052	0	31 052
Clients douteux ou litigieux	25 890	25 890	
Autres créances clients	478 621	478 621	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	625	625	
Taxe sur la valeur ajoutée	112 851	112 851	
Groupe et associés	795 577	0	795 577
Débiteurs divers	75 378	75 378	
Charges constatées d'avance	148 666	148 666	
<b>TOTAL</b>	<b>1 668 660</b>	<b>842 031</b>	<b>826 629</b>

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	668	668		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	592 197	142 502	189 928	259 767
Fournisseurs et comptes rattachés	636 798	636 798		
Personnel et comptes rattachés	5 900	5 900		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 840	9 840		
Taxe sur la valeur ajoutée	68 076	68 076		
Autres impôts taxes et assimilés	1 180	1 180		
Groupe et associés	223 922	223 922		
Autres dettes	5 379	5 379		
<b>TOTAL</b>	<b>1 543 959</b>	<b>1 094 264</b>	<b>189 928</b>	<b>259 767</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	140 874			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	0.0100	621 265	38 000 000		38 621 265

L'AGE du 06.09.2024 a décidé de :

- Réduire le capital d'un montant de 298 207,20 euros par réduction de la valeur nominale des actions,
- Augmenter le capital de 380 000 euros par émission de 38 000 000 d'actions nouvelles de 0,01 euro, par souscription de numéraire ou compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

L'augmentation a été réalisée définitivement le 07.11.2024 (constatation par le CA)

## **ANNEXE**

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens., et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de 1 à 3 ans
- brevets 7 ans
- agencements, aménagements des terrains de 6 à 10 ans
- constructions de 10 à 20 ans
- agencement des constructions 12 ans
- matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- agencements, aménagements, installations de 6 à 10 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- mobilier de 3 à 10 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres C3L ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% au cours de l'exercice N-2 sur la base d'une évaluation de l'entreprise par un conseil tiers qui laisse à penser à l'absence de valeur vénale des titres à date de fin de concession de service public.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Les titres RCAC avaient également été dépréciés à 100%.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en-cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à l'avancement et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La dépréciation sur créances clients au cours de l'exercice correspond essentiellement au solde du litige avec le client SEM92, dont une créance restant en attente de paiement.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	170 014
Autres créances	20 331
<b>Total</b>	<b>190 344</b>

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	668
Emprunts et dettes financières diverses	7 823
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 976
Dettes fiscales et sociales	7 283
Autres dettes	5
<b>Total</b>	<b>115 755</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	148 666
Total	148 666

**Subventions d'équipement**

L'investissement dans la chaudière biomasse des HCL bénéficie d'une subvention d'investissement ADEME. Un montant de 379 168,80 € a été comptabilisé dans les comptes pour une reprise sur la durée du contrat d'exploitation soit 15 ans.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	34 000
PRESTATIONS DE SERVICES	1 492 827
Total	1 526 827

**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Total	2

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	293 891-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	73 638	
Résultat comptable (hors participation)	220 253-	

**ANNEXE**

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 745 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes pour 10 195 euros hors taxe et au titre des conseils et prestations de services autres que la certification des comptes annuels pour 1 550 euros hors taxes.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		
Cession de créances Dailly HOSPICES CIVILS	473 597	473 597
<b>Total (1)</b>		<b>473 597</b>
Dont engagements assortis de sûretés réelles		473 597

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

**Engagements reçus**

Caution reçue de l'Etat Français - souscription PGE	118 600
<b>Total</b>	<b>118 600</b>

**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**Indemnité de départ à la retraite**

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	1 834
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	633
<b>Engagement total</b>		<b>2 467</b>

## **ANNEXE**

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : faible
- taux d'actualisation (inflation comprise) : 3.25%

### Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficit reportable début d'exercice : 1 612 688€

### Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EO2	SA	2 404 148	MALAKOFF (92240)

